

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 31 mars 2022

Date d'affichage : 31 mars 2022

Nombre de conseillers : en exercice /_29_/ présents /_25_/ votants /_29_/

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEPT AVRIL

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents : É. GRILLON, J.-B. PAUL, L. ANQUETIN, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, J. BUISINE, C. MOYNEZ, C. TIPHINEAUD, É. BIANAY-BALCOT, A. QUEIJO, M. GRIMONT, P. QUÉRO, S. JUGAL, T. BAYRAK, M. LE GOFF, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLITCH, V. BAYOUT, M SEMADENI.

Absents représentés :	G. BORRELLY	procuration à	É. GRILLON
	D. GONÇALVES		P. ROUYER
	M. ALOUI		P. DOUWES
	C. CONTAMIN		V. BAYOUT

Secrétaire de séance : Nelly MONZON est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (L'EPIC) « LES BORDS DE SCÈNES »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2018-04-012 du 3 juillet 2018 relative à la signature de la convention de partenariat d'objectifs et de moyens entre la commune et l'Établissement Public Industriel et Commercial « Les Bords de Scènes » pour une durée de deux ans, et notamment l'article 5 du paragraphe III de la convention, fixant les modalités de participation financière de la commune d'Ablon sur Seine,

VU la délibération 2021-06-022 du 11 février 2021 relative à la signature de la nouvelle convention de partenariat d'objectifs et de moyens entre la commune et l'Établissement Public Industriel et Commercial « Les Bords de Scènes »,

VU la délibération n° 5 du Conseil municipal en date 7 avril 2022 relative au vote du budget primitif de l'exercice 2022,

VU l'avis de la commission Services à la population en date du 4 avril 2022,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Laurence ANQUETIN,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'accorder une subvention de **57 500 €** à l'Établissement Public Industriel et Commercial « Les Bords de Scènes ».

PRÉCISE que le versement sera effectué en 1 fois :

DIT que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6574 du budget communal.

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur Le Préfet
- Monsieur le Trésorier Principal

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 15 avril 2022

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le

Certification exécutoire le

Date d'affichage le

Conseil municipal du 7 avril 2022



Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2022

Application agréée E-legalite.com